

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1423

12 juillet 2010

SOMMAIRE

Analytical Bioventures S.C.A.	68276	Gateway IV - Euro Clo S.A.	68300
APIV General Partner S.à r.l.	68272	Gras Savoye Willis Management Services S.A.	68298
Assfinar S.A.H.	68276	GSC European CDO IV S.A.	68300
Bart Luco S.à r.l.	68275	Hardman Properties JV S. à r.l.	68303
Bioventures Management S.à r.l.	68277	Haydn S.à r.l.	68303
CapitalatWork Umbrella Fund	68275	Juniperus S.A.	68294
Cargill Suprema Holdings S.à r.l.	68277	KR Fonds	68303
CCR Funds	68299	LFG Capital SA	68298
Chimachi S.à r.l.	68298	Luxembourg Financial Group A.G.	68299
Compagnie Arabe de Financement International	68275	Maxeda DIY Interco S.à r.l.	68302
Edisa S.A.	68275	New Millennium SIF - SICAV	68276
Eurofins Agrosociences LUX	68277	Octave Investissement S.A.	68299
Eurofins Environment Lux	68294	Pardus Investments S.à r.l.	68276
Eurofins Food LUX	68294	RDC Drilling International S.à r.l.	68303
Eurofins Pharma Lux	68297	RDC International S.à r.l.	68304
Eurofins Product Testing LUX	68298	S.R.M.I. International S.à r.l.	68303
Finaries	68304	Telemaque	68300
Flybas S.A.	68298	Traxys Europe S.A.	68304
Fujitsu Services S.à r.l.	68258	T.T.V. Finances S.A.	68299
Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.	68258	T.T.V. Finances S.A.	68300
		Urs Global Luxembourg S.à r.l.	68304

**Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Fujitsu Services S.à r.l.).**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 70.201.

L'an deux mil dix, le premier juillet

Par devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

A COMPARU:

Fujitsu Technology Solutions (Holding) B.V., une société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à NL-3606 AZ Maarssen, Het Kwadrant 1, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34119675,

ici représentée par Monsieur Ernest Thinnès, directeur, né le 29 juin 1951 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2328 Luxembourg 20, rue des Peupliers,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique (ci-après l'« Associée Unique ») de la société Fujitsu Services S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70201, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 20 août 1999, les statuts de laquelle ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1125 du 31 mai 2010 (ci-après la « Société »).

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Constatation de la prise d'effet de la fusion entre la Société et la société Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2328 Luxembourg, 20 rue des Peupliers, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147476 (ci-après « FTS S.A. ») par voie d'absorption de cette dernière par la Société (ci-après la « Fusion »).

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 439.975.- (quatre cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.736.700.- (deux millions sept cent trente-six mille sept cents Euro) à EUR 3.176.675.- (trois millions cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) par la création et l'émission de 17.599 (dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euro) chacune (ci-après les « Parts Sociales de Fusion »), ensemble avec une prime de fusion s'élevant à EUR 12.931.- (douze mille neuf cent trente et un Euro) en contrepartie du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de FTS S.A. à la Société.

3) Attribution des Parts Sociales de Fusion à l'actionnaire unique de FTS S.A. à la date d'effet de la Fusion.

4) Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

5) Changement de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante: « L'objet social de la Société consiste en la gestion du traitement de données, le transfert de données, le transfert de données enregistrées dans les systèmes informatiques, la commercialisation, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communication. Cet objet social est élargi à l'activité d'opérateur de systèmes informatiques primaires auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placements collectifs (OPC) et fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également à titre accessoire fournir des prestations de services pour ses actionnaires ou d'autres sociétés faisant partie du groupe de ses actionnaires.

La Société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement, et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle ou commerciale y relatifs. Elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles en rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

Dans le respect de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, la Société peut pourvoir à l'administration et à la liquidation de ses filiales ou de ses sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaire(s) de la Société et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit, ou fournir caution pour ces sociétés. Elle peut prendre

un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ayant un objet social identique ou similaire au sien au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs. Elle est fondée à accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être directement ou indirectement en relation avec l'objet social qui seraient de nature à en faciliter ou à en promouvoir la réalisation.»

6) Réduction du capital de la Société à concurrence de EUR 1.676.675,- (un million six cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.176.675,- (trois millions cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro) divisés en 60.000 (soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune par le remboursement à l'Associée Unique à concurrence de EUR 1.676.675,- (un million six cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) et l'annulation subséquente de 67.067 (soixante-sept mille soixante-sept) parts sociales.

7) Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

8) Transformation de la forme juridique de la société à responsabilité limitée en société anonyme sur base d'un rapport du réviseur d'entreprises agréé.

9) Changement du nom de la Société et modification de l'article correspondant des statuts de la Société afin de refléter ce changement.

10) Refonte complète des articles des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de société, au nouvel objet social, et aux résolutions ci-dessus.

11) Nomination d'administrateurs en remplacement des gérants démissionnaires.

12) Décharge aux gérants démissionnaires.

13) Détermination de l'adresse exacte du siège social de la Société.

III. Suite à quoi, l'Associée unique de la Société exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale prend les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associée Unique constate qu'à la suite de (i) l'approbation par l'actionnaire unique de la société absorbée FTS S.A. du projet de fusion en date de ce jour et (ii) l'absence de convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société pour se prononcer sur la fusion par absorption de FTS S.A., la Fusion est définitivement réalisée en date de ce jour conformément aux articles 272 et 264 LSC et produit partant de plein droit les effets tels que stipulés à l'article 274 LSC.

La Fusion prendra effet entre les sociétés fusionnantes à compter de ce jour et à l'égard des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C.

Conformément aux termes du projet de fusion, les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société à partir du 1^{er} avril 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la réalisation de la Fusion constatée ci-avant, l'Associée Unique décide d'augmenter, conformément au projet de fusion, le capital social de la Société à concurrence de EUR 439.975,- (quatre cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.736.700,- (deux millions sept cent trente-six mille sept cents Euro) à EUR 3.176.675,- (trois millions cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) par la création et l'émission de 17.599 (dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune en échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de FTS S.A. à la Société.

L'ensemble du patrimoine actif et passif de FTS S.A. est transféré à la Société pour une valeur de EUR 452.906,- (quatre cent cinquante-deux mille neuf cent six Euro), ainsi qu'il résulte des comptes annuels de FTS S.A. au 31 mars 2010.

La différence entre la valeur nette du patrimoine de FTS S.A. apporté à la Société et le montant de l'augmentation du capital social de la Société, s'élevant à EUR 12.931,- (douze mille neuf cent trente et un Euro), constitue une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan à un compte intitulé «prime de fusion».

Troisième résolution

L'Associée Unique décide qu'en échange de la transmission universelle par FTS S.A. de l'ensemble de ses actifs et passifs, la Société émet 17.599 (dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, attribuées à l'actionnaire unique de FTS S.A. et affecte la somme de EUR 439.975,- (quatre cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro) au capital de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 3.176.675,- (trois millions cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) représentés par 127.067 (cent vingt-sept mille soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet social de la Société consiste en la gestion du traitement de données, le transfert de données, le transfert de données enregistrées dans les systèmes informatiques, la commercialisation, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communication. Cet objet social est élargi à l'activité d'opérateur de systèmes informatiques primaires auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placements collectifs (OPC) et fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également à titre accessoire fournir des prestations de services pour ses actionnaires ou d'autres sociétés faisant partie du groupe de ses actionnaires.

La Société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement, et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle ou commerciale y relatifs. Elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles en rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

Dans le respect de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, la Société peut pourvoir à l'administration et à la liquidation de ses filiales ou de ses sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaire(s) de la Société et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit, ou fournir caution pour ces sociétés. Elle peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ayant un objet social identique ou similaire au sien au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs. Elle est fondée à accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être directement ou indirectement en relation avec l'objet social qui seraient de nature à en faciliter ou à en promouvoir la réalisation.»

Sixième résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.676.675,- (un million six cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.176.675,- (trois millions cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro) représentés par 60.000 (soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune par le remboursement à l'Associée Unique à concurrence de EUR 1.676.675,- (un million six cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze Euro) et par l'annulation subséquente de 67.067 (soixante-sept mille soixante-sept) parts sociales.

Septième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro) représentés par 60.000 (soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.»

Huitième résolution

L'Associée Unique décide de modifier la forme juridique de la Société, sans changement, ni rupture de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme, l'activité, l'objet, le nom et le capital social souscrit de la Société étant modifiés, tel que stipulé ci-dessus.

Le capital et les réserves, (après Fusion, augmentation et réduction du capital social souscrit tel que décrit) demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société de personne à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 18 juin 2010, en tenant compte des opérations de Fusion, augmentation et réduction du capital social souscrit telles que relatées dans le présent acte.

Le capital social de la Société est après transformation de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro) divisé en 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) par action. Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le changement de la forme sociale a fait l'objet d'un rapport d'évaluation de KPMG Audit, réviseur d'entreprises agréé, lequel rapport sera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ledit rapport conclut dans les termes suivants:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention sur la transformation de la société Fujitsu Services S.à r.l. en Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A. qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la société transformée ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société résultant de la transformation des parts sociales existantes."

Toutes les opérations faites depuis cette date par la société de personnes à responsabilité limitée sont réputées réalisées pour la société anonyme, notamment pour ce qui concerne l'établissement des comptes sociaux.

Neuvième résolution

L'Associée Unique décide de changer le nom de la Société de Fujitsu Services en Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) et de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«La Société existe sous la dénomination «Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.».

Dixième résolution

L'Associée Unique décide d'adapter les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») à la nouvelle forme de société, au nouvel objet social, et aux résolutions ci-dessus et de procéder à une refonte totale des Statuts dans les termes suivants:

«STATUTS»

Chapitre 1^{er} . Généralités

Art. 1^{er} . 1. Définitions. La société (ci-après la «Société») est régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"). Toutefois, les dispositions supplétives de la Loi ne sont pas d'application dans la mesure où les présents statuts (ci-après les "Statuts") y dérogent.

Si la Loi est modifiée et si la loi le permet, les nouvelles dispositions légales seront automatiquement d'application, même si elles modifient des dispositions légales auxquelles ces Statuts se réfèrent ou qui sont reprises dans ces Statuts avec la référence à l'article légal concerné.

Art. 1.2. La preuve des actes juridiques. Aux fins des présents Statuts, le terme "écrit" s'entend également des communications adressées par un écrit-télécom, c'est-à-dire un écrit transmis par voie de télécommunication, tel que le télex, la télécopie, le courrier électronique. Les auteurs des écrits-télécom prendront soin cependant à ce que leurs écrits atteignent le plus grand degré d'authenticité possible.

Chapitre 2. L'identité de la Société et son objet

Art. 2.1. Forme. La Société a la forme juridique d'une société anonyme.

Art. 2.2. Nom. La Société porte le nom: Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

Art. 2.3. Siège. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 2.4. Durée de la Société. La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 2.5. Objet. L'objet social de la Société consiste en la gestion du traitement de données, le transfert de données, le transfert de données enregistrées dans les systèmes informatiques, la commercialisation, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communication. Cet objet social est élargi à l'activité d'opérateur de systèmes informatiques primaires

auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placements collectifs (OPC) et fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également à titre accessoire fournir des prestations de services pour ses actionnaires ou d'autres sociétés faisant partie du groupe de ses actionnaires.

La Société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement, et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle ou commerciale y relatifs. Elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles en rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

Dans le respect de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, la Société peut pourvoir à l'administration et à la liquidation de ses filiales ou de ses sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaire(s) de la Société et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit, ou fournir caution pour ces sociétés. Elle peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ayant un objet social identique ou similaire au sien au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs. Elle est fondée à accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être directement ou indirectement en relation avec l'objet social qui seraient de nature à en faciliter ou à en promouvoir la réalisation.

Chapitre 3. Capital - Actions

Art. 3.1. Capital - Actions. Le capital de la Société s'élève à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros).

Le capital est divisé en soixante mille (60.000) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci-après les "Actions" ou chacune séparément l'"Action").

Art. 3.2. Forme et Cession des Actions. Les Actions sont nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tout nouvel actionnaire ainsi que toute modification importante de l'actionnariat devra au préalable faire l'objet d'un accord auprès de la CSSF.

La Société pourra racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

Chapitre 4. Administration

Art. 4.1. Le conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration qui est composé d'au moins trois membres, personnes morales ou non, et dont les membres - appelés "administrateurs" - sont nommés conformément à la Loi. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, un seul administrateur pourra être nommé, lequel exercera seul les pouvoirs incombant au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit procéder à la nomination d'une personne physique qui la représente. Les administrateurs exerceront leur mandat gratuitement, sauf si autrement décidé par l'assemblée générale des actionnaires. La durée des mandats sera déterminée de façon à ce qu'ils expirent tous à la même date, cependant le terme de leur mandat ne pourra excéder six (6) ans et il sera rééligible. En cas de vacance d'une place d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les membres restants du conseil d'administration peuvent pourvoir provisoirement au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui procède à l'élection définitive. Le nouvel élu achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 4.2. Présidence. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et éventuellement un vice-président. Si le président est empêché, ses fonctions sont remplies par le vice-président. Si tous deux sont empêchés et si le président n'a pas désigné un remplaçant, ses fonctions seront remplies par l'administrateur le plus âgé. L'administrateur qui préside nomme un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être administrateur.

Art. 4.3. Convocation. Le conseil d'administration est convoqué par son président chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, ainsi que chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les convocations se font par écrit y compris par télécopie ou par courrier électronique, envoyées huit jours au moins avant la réunion. Tout administrateur qui assiste ou se fait représenter à une réunion du conseil d'administration est considéré comme régulièrement convoqué. Un administrateur peut également renoncer à invoquer l'absence ou l'irrégularité de la convocation, et ce avant ou après la réunion à laquelle il n'était pas présent. La régularité de la convocation du conseil d'administration ne peut être contestée si tous les administrateurs participent à la réunion et s'accordent à l'unanimité sur l'ordre du jour à traiter.

Art. 4.4. Pouvoirs internes - Direction. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet, à l'exception de ceux que la Loi ou les présents Statuts réserve à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à minimum deux (2) personnes délégués à la gestion journalière, ayant le titre de «Directeur Exécutif», et pouvant se

regrouper dans un comité exécutif. Vis-à-vis de tiers et dans la limite de la gestion journalière, la Société se trouve engagée et représentée par la signature conjointe de minimum deux (2) Directeurs Exécutifs, en charge de la gestion journalière».

Si le Directeur Exécutif est aussi administrateur, il portera le titre d' «Administrateur-Délégué»..

Les membres du conseil d'administration veilleront dans la limite de l'objet social de la Société à ce que tous les programmes, directives et politiques opérationnels de temps en temps applicables au sein de Fujitsu Technology Solutions Group soient incorporés, implémentés et respectés par la Société à tous les niveaux. En particulier, les membres du

conseil d'administration prendront toutes les mesures nécessaires afin d'implémenter le "Fujitsu Technology Solutions Group's Corporate Compliance Program".

Art. 4.5. Mode de délibération. Les réunions du conseil sont présidées par le président qui désigne un secrétaire. Il ne peut être statué valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'une procuration écrite. Aucun administrateur ne peut représenter plus de deux collègues.

Chaque administrateur peut aussi voter par écrit y compris télécopie et courrier électronique. Dans ce cas, l'écrit sur lequel le vote est émis mentionne chaque poste de l'ordre du jour, suivi des mots "accepté" ou "refusé", ou du choix effectué par le votant, chaque fois suivi par la signature. L'administrateur qui vote ainsi est considéré comme présent pour le calcul du quorum imposé par l'alinéa premier.

Les décisions se prennent à la majorité des voix. En cas de parité des voix, celle du président sera prépondérante.

Si les circonstances exigent une décision à court terme ou si la tenue d'une réunion physique donne lieu à de sérieuses objections pratiques, le conseil peut aussi délibérer au moyen de la téléconférence ou de la vidéoconférence, à condition, que cette délibération permette un échange d'idées simultané et permette donc aux administrateurs de s'entendre et de se concerter mutuellement en temps réel. La réunion est réputée s'être tenue au siège social.

Les délibérations et décisions sont constatées par un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Cette signature doit être faite par écrit sur les procès-verbaux eux-mêmes ou sur un feuillet y attaché.

Les copies et extraits des décisions sont signés par un administrateur.

Art. 4.6. Décisions par lettre circulaire. Dans les limites et les conditions prévues par la Loi, le conseil peut aussi prendre des décisions par lettre circulaire. Ces décisions sont effectives dès que tous les administrateurs ont marqué leur accord par écrit.

Chapitre 5. Représentation

Art. 5.1. Pouvoirs de représentation. Pour les besoins de la représentation de la Société, le ou les Directeur Exécutifs, membres du comité exécutif, et le ou les Administrateurs Délégués sont de plein droit délégués à la gestion journalière. Le conseil d'administration peut nommer d'autres délégués à la gestion journalière.

La Société est représentée:

- a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes): par la signature conjointe (i) soit de deux (2) administrateurs, (ii) soit d'un (1) administrateur et un (1) délégué à la gestion journalière;
- b) dans les actes relevant de la gestion journalière: par la signature conjointe de minimum deux (2) délégués à la gestion journalière.

Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation incluent le pouvoir de subdéléguer.

Chapitre 6. Contrôle

Art. 6.1. Contrôle de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à Luxembourg qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate. S'il y a plus d'un réviseur d'entreprises agréé, les réviseurs d'entreprises agréés formeront le conseil de réviseurs d'entreprises agréés.

Art. 6.2. Nomination du réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par le conseil d'administration. Il sera désigné pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Chapitre 7. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7.1. Fréquence et Lieu des réunions. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, elle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

L'assemblée générale se réunit en outre chaque fois que la Loi ou l'intérêt de la Société l'exige, notamment lorsqu'un ou des actionnaires représentant le dixième du capital le demandent.

L'assemblée générale se réunit au siège de la Société, sauf si la convocation désigne un autre endroit.

Art. 7.2. Convocation. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Les convocations se font par écrit (télécopie ou courrier électronique), envoyées huit jours au moins avant la réunion. Elles peuvent cependant se faire de n'importe quelle façon, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent renoncer aux formalités de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

L'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires est déterminé par le conseil d'administration. L'actionnaire ou le groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, peuvent, avant la convocation à cette assemblée, exiger que certains points soient inscrits à l'ordre du jour.

Art. 7.3. Mode de délibération. L'assemblée générale délibère suivant les règles établies par la Loi, règles qui sont complétées par les dispositions ci-après.

Les mandataires doivent produire une procuration écrite. Chacun des actionnaires peut donner par lettre, télégramme, télex ou télécopie procuration à une seule personne, actionnaire ou non, qui peut alors représenter l'actionnaire à l'assemblée générale.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration qui désigne un secrétaire et un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur sont les membres du bureau.

Les décisions se prennent, quel que soit le nombre d'Actions représentées, à la majorité simple des voix, sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts.

Les modifications des Statuts ne peuvent être décidées que par une assemblée réunissant le quorum de présence tel que prévu par la Loi et à une majorité représentant les deux tiers des Actions présentes ou représentées.

Chapitre 8. Exercice social - Réserves - Bénéfices

Art. 8.1. Exercice social. L'exercice social court du premier avril de chaque année au trente et un mars de l'année suivante.

Art. 8.2. Réserves - Bénéfices. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale aussi longtemps que la réserve légale n'atteint pas dix pour cent du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, dispose du solde restant du bénéfice net.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux lieux et époque déterminés par le conseil d'administration dans la limite des décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires.

Chapitre 9. Divers

Art. 9.1. Election de domicile. Les administrateurs domiciliés à l'étranger sont censés élire domicile au siège social pour toutes les assignations et notifications visées par la Loi.

Art. 9.2. Liquidation. La répartition des bonis résultant de la liquidation de la Société se fait conformément à la Loi.

Art. 9.3. Dispositions générales. Pour tous les points qui ne sont pas régis ou régulièrement prévus par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

Onzième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter la démission de tous les anciens gérants de la société à responsabilité limitée et décide de donner décharge entière aux anciens gérants de la société à responsabilité limitée.

Douzième résolution

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de premiers administrateurs de la société anonyme:

1. Monsieur Steven Van Hoorebeke, directeur général, né le 13 août 1957 à Gand (Belgique), demeurant professionnellement à B-1070 Bruxelles, 12, Square Marie Curie,

2. Monsieur Albert Baldassi, directeur général, né le 5 mai 1949 à Dudelange, demeurant à L-8530 Ell, (Luxembourg), 4 op der Thonn.

3. Monsieur Sylvain Dal Vecchio, directeur financier Belgique & Luxembourg, né le 13 avril 1974 à Saint Vallier, demeurant professionnellement à B-1070 Bruxelles, 12, Square Marie Curie.

Le mandat des administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année deux mille onze.

Treizième résolution

L'Associée Unique décide de fixer l'adresse exacte du siège social de la Société à L-2328 Luxembourg, 20 rue des Peupliers.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à deux mille sept cents euros (2.700.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présente acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Follows the English translation of the foregoing text:

In the year two thousand and ten, on the first day of July.

Before Maître Martine Weinandy, notary in Clervaux, replacing Maître Léonie Grethen, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will retain the original of the present deed.

THERE APPEARED:

Fujitsu Technology Solutions (Holding) B.V., a company incorporated in the Netherlands, with business address at Het Kwadrant 1, 3606 AZ Maarssen, the Netherlands, registered at the trade register of the Chamber of Commerce and Industries in Amsterdam under number 34119675,

here represented by Mr Ernest Thinnés, director, born on 29 June 1951, in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2328 Luxembourg 20, rue des Peupliers,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2010.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of the company Fujitsu Services S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office in L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 70201, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Hesperange, dated 28 May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 632 of 20 August 1999, the articles of association of which have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1125 of 31 May 2010 (hereinafter the "Company").

II. That the agenda of the extraordinary general meeting is worded as follows:

1) Acknowledgment of the effectiveness of the merger between the Company and Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., a public company limited by shares (société anonyme), established and having its registered office at L-2328 Luxembourg, 20 rue des Peupliers, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under number B 147476 (hereinafter "FTS S.A.") by way of acquisition of the latter one by the Company (hereinafter the "Merger").

2) Increase of the corporate capital by an amount of EUR 439,975.- (four hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 2,736,700.- (two million seven hundred thirty-six thousand seven hundred Euro) to EUR 3,176,675.- (three million one hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro) by the creation and issue of 17,599 (seventeen thousand five hundred ninety-nine) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (hereinafter the "Merger Shares"), together with a merger premium amounting to EUR 12,931.- (twelve thousand nine hundred thirty-one Euro) in consideration of the transfer by law of all the assets and liabilities of FTS S.A. to the Company.

3) Allotment of the Merger Shares to the sole shareholder of FTS S.A., as of the effective date of the Merger.

4) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association

5) Change of the corporate object of the Company which will have the following wording:

"The business of the Company is the data processing management, the transfer of data, the transfer of data stored in information technology systems networks, the commercialization, the installation and maintenance of information technology systems and communication networks. This corporate object is extended to the activity of primary information technology systems and communication networks operator with credit institutions, other professionals of

the financial sector (PFS), undertakings for collective investment (UCI) and pension funds organized under Luxembourg law or foreign laws, pursuant to the provisions of article 29-3 of the law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

The Company may also, on an accessory basis, provide services to its shareholders or other companies being part of the group of its shareholders.

The Company may appropriate, let or take on lease, establish, alienate or exchange any equipment or operating movable or real estate properties, and in a general fashion, carry out any commercial, industrial or financial operations pertaining directly or indirectly to its corporate object, including the outsourcing in general and the exploitation of any intellectual and industrial or commercial property rights relating thereto. It may acquire as an investment any movable or real estate property pertaining directly or indirectly to the corporate object of the Company.

In the respect of the law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, the Company may supply for the management and the winding-up of its subsidiaries or companies with respect to which it has a direct or indirect interest or any companies directly or indirectly controlled by the shareholder(s) of the Company and grant them any loans, in any form and for any duration whatsoever, or give guarantee for them. It may hold an interest by way of contribution in cash or in kind, merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, in any companies or enterprises, existing or to be created, having an identical or similar corporate object to its own one, in the Grand Duchy of Luxembourg

or elsewhere. It is authorized to accomplish any movable or real estate property, commercial, financial or industrial transactions which may be directly or indirectly connected to its corporate object which may facilitate or promote the achievement thereof.”

6) Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 1,676,675.- (one million six hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 3,176,675.- (three million one hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro) to EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro) represented by 60,000 (sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by the reimbursement to the Sole Shareholder of an amount of EUR 1,676,675.- (one million six hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro) and subsequent cancellation of 67,067 (sixty-seven thousand sixty-seven) shares.

7) As a consequence of the preceding clause 6, amendment of article 6 of the articles of association.

8) Conversion of the legal form from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a public company limited by shares (société anonyme) based on a report of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

9) Change of the name of the Company and amendment of the relevant article of the articles of association of the Company in order to reflect this change.

10) Full restatement of the articles of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new corporate form, to the new corporate object and to the afore-mentioned resolutions.

11) Appointment of directors in replacement of the resigning managers.

12) Discharge to the resigning managers.

13) Determining the precise address of the registered office of the Company.

III. The Sole Shareholder, exercising the powers assigned to the shareholders meeting, then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges that further to (i) the approval as of today by the sole shareholder of the acquired company FTS S.A. of the draft merger terms and (ii) the absence of convening of an extraordinary shareholder's meeting of the Company in order to resolve on the merger by acquisition of FTS S.A., the Merger is definitively realized as from today in accordance with articles 272 and 264 LSC and thus produces by law the effects as provided for by article 274 LSC.

The Merger shall become effective between the merging companies as from today and vis-à-vis third parties as from the date of publication of this notary deed in the Memorial C.

In accordance with the draft merger terms, the operations of the acquired company shall be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Company as from 1st April 2010.

Second resolution

As a consequence of the previously acknowledged achievement of the Merger, the Sole Shareholder resolves, in accordance with the provisions of the draft terms of merger, to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 439,975.- (four hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 2,736,700.- (two million seven hundred thirty-six thousand seven hundred Euro) to EUR 3,176,675.- (three million one hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro) by the creation and issue of 17,599 (seventeen thousand five hundred ninety-nine) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, in exchange for the transfer by law of all the assets and liabilities of FTS S.A. to the Company.

The whole assets and liabilities estate of FTS S.A. is transferred to the Company for an amount of EUR 452,906.- (four hundred fifty-two thousand nine hundred six Euro), as it results from the annual accounts of FTS S.A. as at 31 March 2010.

The difference between the net estate value of FTS S.A. contributed to the Company and the amount of the increase of the corporate capital of the Company, amounting to EUR 12,931.- (twelve thousand nine hundred thirty-one Euro),

represents a merger premium which will be registered as a liability in the balance sheet on an account named “merger premium”.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that in exchange for the universal transfer by FTS S.A. of its whole assets and liabilities, the Company issues 17,599 (seventeen thousand five hundred ninety-nine) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, awarded to the sole shareholder of FTS S.A. and allots the sum of EUR 439,975.- (four hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-five Euro) to the corporate capital of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6. Capital.** The company's corporate capital is fixed at EUR 3,176,675.- (three million one hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro), represented by 127,067 (one hundred twenty-seven thousand sixty-seven) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company which will have the following wording:

“The business of the Company is the data processing management, the transfer of data, the transfer of data stored in information technology systems networks, the commercialization, the installation and maintenance of information technology systems and communication networks. This corporate object is extended to the activity of primary information technology systems and communication networks operator with credit institutions, other professionals of the financial sector (PFS), undertakings for collective investment (UCI) and pension funds organized under Luxembourg law or foreign laws, pursuant to the provisions of article 29-3 of the law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

The Company may also, on an accessory basis, provide services to its shareholders or other companies being part of the group of its shareholders.

The Company may appropriate, let or take on lease, establish, alienate or exchange any equipment or operating movable or real estate properties, and in a general fashion, carry out any commercial, industrial or financial operations pertaining directly or indirectly to its corporate object, including the outsourcing in general and the exploitation of any intellectual and industrial or commercial property rights relating thereto. It may acquire as an investment any movable or real estate property pertaining directly or indirectly to the corporate object of the Company.

In the respect of the law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, the Company may supply for the management and the winding-up of its subsidiaries or companies with respect to which it has a direct or indirect interest or any companies directly or indirectly controlled by the shareholder(s) of the

Company and grant them any loans, in any form and for any duration whatsoever, or give guarantee for them. It may hold an interest by way of contribution in cash or in kind, merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, in any companies or enterprises, existing or to be created, having an identical or similar corporate object to its own one, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere. It is authorized to accomplish any movable or real estate property, commercial, financial or industrial transactions which may be directly or indirectly connected to its corporate object which may facilitate or promote the achievement thereof.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the corporate capital of the Company by an amount of EUR 1,676,675.- (one million six hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 3,176,675.- (three million one hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro) to EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro) represented by 60,000 (sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by reimbursement to the Sole Shareholder of an amount of EUR 1,676,675.- (one million six hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five Euro) and subsequent cancellation of 67,067 (sixty-seven thousand sixty-seven) shares.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6. Capital.** The company's corporate capital is fixed at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro), represented by 60,000 (sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the legal form of the Company, without change, nor breach of its legal personality and to adopt the form of a public company limited by shares (société anonyme), the activity, the object, the name and the subscribed corporate capital of the Company being amended, as set forth above.

The capital and the reserves (after Merger, increase and decrease of the subscribed capital as described) remain unchanged as well as all the assets and liabilities elements, the amortizations, the capital-losses and the capital gains, and the public company limited by shares shall continue the books and accounting held by the private limited liability company.

The conversion is based on the assets and liability situation of the Company made up on 18 June 2010, taking into account the operations of Merger, increase and decrease of the subscribed capital as set forth herein.

The corporate capital of the Company is after the conversion of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro) represented by 60,000 (sixty thousand) shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share. In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the conversion of the corporate form has been reported upon by KPMG Audit an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), which report will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said report has (translated) the following conclusion:

“Based on our verifications, no fact has been reported to our attention with respect to the conversion of the company Fujitsu Services S.à r.l. in Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A. which would make us thinking that the value of the assets and liabilities of the converted company does not correspond at least to the nominal value of the shares (actions) of the company resulting out of the conversion of the existing shares (parts sociales).”

All the operations performed till this date by the private limited liability company are deemed realized for the public company limited by shares, especially as regards the preparation of the annual accounts.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Fujitsu Services into Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) and to amend article 4 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 4.** The Company exists under the denomination of “Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.”.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to adapt the articles of association of the Company (hereinafter the “Articles of Association”) to the new corporate form, the new object and to the aforementioned resolutions and to proceed to a complete restatement of the Articles of Association pursuant to the following terms:

“ARTICLES OF ASSOCIATION”

Chapter 1. Generalities

Art. 1. 1. Definitions. The company (hereinafter the “Company”) is governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the “Law”). However, auxiliary provisions of the Law shall not apply as far as the present articles of association (hereinafter the “Articles of Association”) derogate there from.

Where the Law is amended and if the law allows it, the new legal provisions shall apply automatically, even if amending legal provisions to which the Articles of Association are referring to or which are taken over in these Articles of Association with the reference to the concerned legal article.

Art. 1. 2. The proof of legal acts. For the purpose of these Articles of Association, the term “writing” means also communications addressed by a written-telecom, namely a writing transmitted by way of telecommunication, such as the telex, the fax, the electronic mail. The authors of the written-telecom shall ensure that their writings reach the highest possible level of authenticity.

Chapter 2. The identity of the Company and its object

Art. 2.1. Form. The Company has the legal form of a public company limited by shares (société anonyme).

Art. 2.2. Name. The Company bears the name: Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

Art. 2.3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the municipality by a simple decision of the board of directors of the Company.

Where the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remains a Luxembourg company.

Art. 2.4. Duration. The Company is established for an undetermined period of time.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 2.5. Object. The business of the Company is the data processing management, the transfer of data, the transfer of data stored in information technology systems networks, the commercialization, the installation and maintenance of information technology systems and communication networks. This corporate object is extended to the activity of primary information technology systems and communication networks operator with credit institutions, other professionals of the financial sector (PFS), undertakings for collective investment (UCI) and pension funds organized under Luxembourg law or foreign laws, pursuant to the provisions of article 29-3 of the law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

The Company may also, on an accessory basis, provide services to its shareholders or other companies being part of the group of its shareholders.

The Company may appropriate, let or take on lease, establish, alienate or exchange any equipment or operating movable or real estate properties, and in a general fashion, carry out any commercial, industrial or financial operations pertaining directly or indirectly to its corporate object, including the outsourcing in general and the exploitation of any intellectual and industrial or commercial property rights relating thereto. It may acquire as an investment any movable or real estate property pertaining directly or indirectly to the corporate object of the Company.

In the respect of the law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, the Company may supply for the management and the winding-up of its subsidiaries or companies with respect to which it has a direct or indirect interest or any companies directly or indirectly controlled by the shareholder(s) of the

Company and grant them any loans, in any form and for any duration whatsoever, or give guarantee for them. It may hold an interest by way of contribution in cash or in kind, merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, in any companies or enterprises, existing or to be created, having an identical or similar corporate object to its own one, in the Grand-Duchy of Luxembourg or elsewhere. It is authorized to accomplish any movable or real estate property, commercial, financial or industrial transactions which may be directly or indirectly connected to its corporate object which may facilitate or promote the achievement thereof.

Chapter 3. Capital - Shares

Art. 3.1. Capital - Shares. The capital of the Company amounts to EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euros).

The capital is divided into 60,000 (sixty thousand shares) having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each (hereinafter the “Shares” or each individually the “Share”).

Art. 3.2. Form and transfer of the Shares. The Shares are in registered form.

A register of shareholders shall be held at the registered office of the Company, where any shareholder may examine it. This register shall specify the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held, the amount paid up for each of these Shares, as well as the mention of the transfers of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares shall be established by an entry in said register.

Any new shareholder as well as any significant amendment to the shareholding shall be previously approved by the CSSF.

The Company may acquire its own Shares within the limits established by the Law.

Chapter 4. Management

Art. 4.1. The board of directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, legal entities or not, and the members of which – called “directors” (administrateurs) – are appointed in accordance with the Law. In case the Company has only one shareholder, one sole director may be appointed, who shall exercise alone the powers devolved to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a natural person who will represent it. The directors shall exercise their mandate without compensation, except if otherwise decided by the general meeting of shareholder(s). The duration of the mandates shall be determined in such a way that they will all expire at the same date, however the term of their mandate cannot exceed six (6) years and it shall be re-eligible. In case of vacancy of the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining members of the board of directors may fill the vacancy on a provisional basis until the next general meeting which shall proceed with the final appointment. The newly elect shall terminate the mandate of the one he replaces.

Art. 4.2. Chairmanship. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and eventually a vice-chairman. Where the chairman is impeded, his functions are carried out by the vice-chairman. Where both are impeded and if the chairman has not designated a substitute, his functions shall be carried out by the oldest director. The chairing director shall appoint a secretary who need not be necessarily director.

Art. 4.3. Convening. The board of directors shall meet upon call by the chairman each time the interest of the Company so requires, as well as each time two directors so request.

The convening notices shall be done in writing, including by fax or by electronic mail, sent at least eight days prior to the meeting. Any director attending or being represented at a meeting of the board of directors is considered as validly convened. A director may also renounce to put forward the absence or irregularity of the convening, and this either prior or after the meeting to which he was not attending. The regularity of the convening of the board of directors cannot be challenged if all the directors take part in the meeting and unanimously agree on the agenda to be dealt with.

Art. 4.4. Internal powers - Management. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the corporate object achievement, except those reserved by the Law or these Articles of Association to the general meeting.

The board of directors may delegate all or part of its power to conduct the daily management (gestion journalière) to at least two (2) persons delegates to the daily management, having the title of “Executive Directors” (Directeurs Exécutifs) and which might be regrouped in an executive committee (comité exécutif). Vis-à-vis third parties and within the limits of the daily management, the Company shall be bound and represented by the joint signatures of at least two (2) Executive Directors (Directeurs Exécutifs), in charge of the daily management.

If the Executive Director (Directeur Exécutif) is also director (administrateur), he shall bear the title of “Managing Director” (Administrateur-Délégué). The members of the board of directors shall make sure, within the limits of the corporate object, that all the programs, directives and operational politics, from time to time applicable within Fujitsu

Technology Solutions Group be integrated, implemented and complied with by the Company at all levels. Especially, the members of the board of directors shall take all required measures in order to implement the “Fujitsu Technology Solutions Group’s Corporate Compliance Program”.

Art. 4.5. Proceedings. The chairman, who will designate a secretary, shall preside at all meetings of the board of directors. It can be deliberated validly only if at least a majority of the directors is present or represented.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy. No director may represent more than two of his colleagues.

Any director may also cast its vote in writing including by fax and electronic mail. In this case, the written document on which the vote is casted, sets forth each item on the agenda, followed by the words “approved” or “refused”, or by the choice of the voter, each time followed by the signature. The director casting its vote in this way is considered as attending for the calculation of the quorum required pursuant to first paragraph.

Decisions are taken by a majority of votes. In the event of a tied vote, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Where circumstances require a short term resolution or if the holding of a physical meeting encounters serious practical objections, the board may also deliberate by way of telephone-conference or video-conference provided that such deliberation allows a mutual expression of views and thus allows the directors to hear and to consult each other in real time. The meeting is deemed to have taken place at the registered office.

The deliberations and resolutions shall be recorded in minutes, signed by the chairman and the secretary. Such signature shall be done in writing on the minutes themselves or on an attached folio.

The copies or extracts of such minutes are signed by a director.

Art. 4.6. Circular resolutions. Within the limits and under the conditions foreseen by the Law, the board may also conduct business by way of circular resolutions. Such resolutions are effective once all the directors have agreed thereto in writing.

Chapter 5. Representation

Art. 5.1. Powers of representation. For the purposes of the representation of the Company, the Executive Director (Directeur Exécutif), the Executive Directors (Directeurs Exécutifs), members of the executive committee (comité exécutif) and the Managing Directors (Administrateur-Délégués) are, of right, delegates to the daily management (délégués à la gestion journalière). The board of directors may appoint others delegates to the daily management.

The Company is represented:

a) in a general fashion (namely for all acts): by the joint signature of, (i) either two (2) directors, or (ii) one (1) director and one (1) delegate to the daily management;

b) for acts relating to the daily management: by the joint signature of at least two (2) delegates to the daily management.

It is précised, as far as necessary, that the powers of representation include the power to subdelegate.

Chapter 6. Supervision

Art. 6.1. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be audited by one or more in Luxembourg independent auditors (réviseurs d’entreprises agréés) having an adequate professional experience. If there are more than one independent auditor (réviseur d’entreprises agréé), the independent auditors (réviseurs d’entreprises agréés) shall form the board of independent auditors (conseil de réviseurs d’entreprises agréés).

Art. 6.2. Appointment of the independent auditor (réviseur d’entreprises agréé). The independent auditor (réviseur d’entreprises agréé) shall be appointed by the board of directors. He shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Chapter 7. General meeting of shareholders

Art. 7.1. Frequency and place of meetings. The annual general meeting is held on the fourth Thursday of the month of June at 2.00 p.m..

If such day is a public holiday, it shall be held on the next following working day at the same time.

Furthermore, the general meeting shall meet each time the Law or the Company’s interest so require, especially at the request of one or more shareholders representing one tenth of the capital.

The general meeting shall meet at the registered office of the Company, unless the convening notice indicates another place.

Art. 7.2. Convening. The general meeting is convened by the board of directors.

Written (fax or electronic mail) convening notices are sent at least eight days prior to the meeting. They may however be done in any form whatsoever, provided that all the shareholders are present or represented.

Each time all the shareholders are present or represented and declare to waive any convening formalities, the general meeting of shareholders may be held without prior convening.

The agenda of the general meeting of shareholders is set by the board of directors. The shareholder or the group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital, may, prior to the convening of this meeting, request that certain items be put on the agenda.

Art. 7.3. Proceedings. The general meeting deliberates in accordance with the rules set forth by Law, which rules are completed by the provisions hereinafter.

The proxy holders shall produce a written power of attorney. Any shareholder may grant proxy, by mail, telegram, fax or telex, to one single person, shareholder or not, who can represent the shareholder at the general meeting.

The meeting is chaired by the chairman of the board of directors who designates a secretary and a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer are the members of the bureau.

Resolutions are adopted, whatever the number of represented Shares is, by a simple majority vote, except if otherwise provided by Law or the present Articles of Association.

Amendments to the Articles of Association may only be resolved by a general meeting, meeting the quorum of presence foreseen by Corporate Law and at a majority representing two-thirds of the Shares present or represented.

Chapter 8. Financial year - Reserves - Profits

Art. 8.1. Financial year. The financial year shall begin on April first of each year and shall terminate on March thirty-first of the following year.

Art. 8.2. Reserves - Profits. From the net profits, five per cent shall be allocated to the creation or the supplying of the legal reserve as long as such legal reserve does not amount to ten per cent of the corporate capital.

The general meeting of the shareholders, upon recommendation of the board of directors, disposes of the remaining balance of the net profits.

The dividends eventually allocated are paid at the place and on the date specified by the board of directors within the limit of the decisions of the general meeting of shareholders.

Subject to the provisions of article 72-2 of the Law, the board of directors is authorized to pay interim dividends.

Chapter 9. Miscellaneous

Art. 9.1. Election of domicile. The directors domiciled abroad are deemed having elected domicile at the registered office with respect to any and all summons and notices referred to by the Law.

Art. 9.2. Liquidation. The allotment of the liquidation surplus shall be done in accordance with the Law.

Art. 9.3. General provisions. For all matters not governed or duly foreseen by these Articles of Association, the parties refer and submit to the provisions of the Law.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of all the former managers of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) and resolves to grant full discharge to the former managers of the private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as first directors of the public company limited by shares (société anonyme):

1. Mr Steven Van Hoorebeke, general director, born on 13 August 1957 at Gand (Belgium), residing professionally in B-1070 Bruxelles, 12, Square Marie Curie,
2. Mr Albert Baldassi, general director, born on 5 May 1949 at Dudelange, residing in L-8530 Ell, (Luxembourg), 4 op der Thonn.
3. Mr Sylvain Dal Vecchio, financial director Belgium & Luxembourg, born on 13 April 1974 at Saint Vallier, residing professionally in B-1070 Bruxelles, 12, Square Marie Curie.

Their terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 2011.

Thirteenth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the precise address of the registered office of the Company in L- 2328 Luxembourg, 20 rue des Peupliers.

Expenses

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs as a result of the present deed, are approximately two thousand seven hundred euro (2,700.- EUR).

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the date set forth here above.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: Thinnes, WEINANDY

Enregistré à Luxembourg, le 01 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29007. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088639/770.

(100098932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

APIV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.025,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.361.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, a private company limited by shares incorporated in the United Kingdom, with registered office at 7, Newgate Street, GB - EC1A 7NX London and registered under number 01115775 (the "Shareholder"),

represented by Ms Nicole HOFFMANN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 April 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée APIV General Partner S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of Ninety-Four Thousand One Hundred Twenty-Five euro (EUR 94,125.-), having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on February 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 664 on April 20, 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.361 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 11 January 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 750 on April 10, 2010 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of Nine Thousand Nine Hundred euro (EUR 9,900.-) so as to raise it from its present amount of Ninety-Four Thousand One Hundred Twenty-Five Euro (EUR 94,125.-) to One Hundred and Four Thousand Twenty-Five Euro (EUR 104,025.-).

2 To issue Three Hundred Ninety-Six (396) new shares, with a nominal value of Twenty-Five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, with a share premium of Two Hundred Twenty-Five Euro (EUR 225.-) per share.

3 To accept subscription for these new shares by AXA Real Estate Investment Managers UK Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Nine Thousand Nine Hundred euro (EUR 9,900.-) so as to raise it from its present amount of Ninety-Four Thousand One Hundred Twenty-Five euro (EUR 94,125.-) to One Hundred and Four Thousand Twenty-Five Euro (EUR 104,025.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue Three Hundred Ninety-Six (396) new shares, with a nominal value of Twenty-Five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, with a share premium of Two Hundred Twenty-Five euro (EUR 225.-) per share.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms Nicole HOFFMANN, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for Three Hundred Ninety-Six (396) new shares with a nominal value of Twenty-Five euro (EUR 25.-) and to make payment for such new shares, including a share premium in an aggregate amount of Ninety-Nine Thousand euro (EUR 99.000.-), by a contribution in cash.

The amount of Ninety-Nine Thousand euro (EUR 99.000.-), is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand two hundred Three Hundred Ninety-Six (396) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at 104,025.- Euro (One Hundred and Four Thousand Twenty-Five Euro) represented by 4,161 (Four Thousand One Hundred Sixty One) ordinary shares, with a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) each (the "Ordinary Shares)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, une private company limited by shares de droit anglais, ayant son siège social à 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro 01115775 (l'«Asso-cié»),

représentée par Mademoiselle Nicole HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2010.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée APIV General Partner S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec un capital social de quatre-vingt quatorze mille cent vingt-cinq euros (EUR 94.125,-), ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 664 le 20 avril 2007, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.361 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 11 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 750 le 10 avril 2010 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de neuf mille neuf cents euros (EUR 9.900,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq euros (EUR 94.125,-) à cent quatre mille vingt-cinq euros (EUR 104.025,-).

2 Émission de trois cent quatre-vingt-seize (396) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par part sociale.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par AXA Real Estate Investment Managers UK Limited et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de neuf mille neuf cents euros (EUR 9.900,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cent vingt cinq euros (EUR 94.125,-) à cent quatre mille vingt cinq euros (EUR 104.025,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trois cent quatre-vingt-seize (396) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) par part sociale.

Troisième résolution
Souscription - Libération

Ensuite, Mademoiselle Nicole HOFFMANN, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Real Estate Investment Managers UK Limited, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire les trois cent quatre-vingt-seize (396) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles, y compris une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 99.000,-), par un apport en numéraire.

Le montant de quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 99.000,-), est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les trois cent quatre-vingt-seize (396) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent quatre mille vingt cinq euros (EUR 104.025,-) représenté par 4.161 (quatre mille cent soixante et une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), chacune (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HOFFMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2010. Relation: LAC/2010/20015. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066066/148.

(100081590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Bart Luco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bart Luco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062787/11.

(100078604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

CAFI, Compagnie Arabe de Financement International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 13.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062825/10.

(100078635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Edisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDISA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062844/11.

(100078622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

CapitalatWork Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2010 ("l'Assemblée") a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Ivan NYSSSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur André BIRGET (Président), 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

Monsieur Michel JANIYAK, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

Monsieur Rémi BERG, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

L'Assemblée a également nommé ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour CapitalatWork Umbrella Fund

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010082405/22.

(100073493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pardus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.922.

Les comptes annuels 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pardus Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062941/11.

(100078630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Analytical Bioventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010063395/12.

(100078607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Assfinar S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2010063398/11.

(100078597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

New Millennium SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.131.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 avril 2010 à 11.00 heures au siège social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'entreprises jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes 2010:

Le Réviseur d'Entreprises:

PricewaterHouseCoopers, 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

New Millennium SIF-Sicav

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010082386/20.

(100073680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Bioventures Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Signature

Référence de publication: 2010063407/12.

(100078610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Eurofins Agrosociences LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 129.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Signature

Référence de publication: 2010063429/12.

(100078598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Cargill Suprema Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.217.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten,
on the fourteenth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150966, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1886, Grand Duchy of Luxembourg

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Minnetonka and Luxembourg, on 13 May 2010. Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Cargill Suprema Holdings LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered under number 4816562 (the "Company"), to be transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda

- 1) Acknowledgement of the resolutions taken by the Company to transfer its registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) from the State of Delaware to the Grand-Duchy of Luxembourg;
- 2) Approval of the transfer of the registered office and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality to Luxembourg nationality;
- 3) Acknowledgement that the Company shall continue to exist and adoption of the form of a société à responsabilité limitée;
- 4) Change of the name of the Company to "Cargill Suprema Holdings S.à r.l.";
- 5) Approval of the balance sheet dated 29 April 2010 as opening balance sheet of the Company;

6) Issue of fifty million two hundred and eleven thousand (50,211,000) shares and conversion of fifty million two hundred and eleven thousand United States Dollars (USD 50,211,000) additional paid-in capital into share capital;

7) Determination of the corporate purpose of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

8) Determination of the signature power of the Company towards third parties;

9) Determination of the financial year of the Company;

10) Adaptation and full restatement of the articles of association of the Company;

11) Dismissal of Laura H. Witte, Scott M. Naatjes and Jayme D. Olson as managers of the Company;

12) Appointment of (i) Mr. Nathan Zietlow and Mr. Daryl Lyn Wikstrom as Class A Managers of the Company and of (ii) Ms. Florence Gérardy and Mr René Beltjens as Class B Managers of the Company;

13) Determination of the address of the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, being the holder of 100% of the interests of the Company and representing the whole corporate capital of the Company, and having waived any notice requirement, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member acknowledges (i) the resolution of the board of managers of the Company deciding to transfer the registered office (siège statutaire) of the Company from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) that all necessary steps in the State of Delaware to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution

The sole member hereby approves such transfer of the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the Company into Luxembourg nationality.

Third resolution

The sole member acknowledges that the Company shall continue to exist as the same legal entity and hereby resolves that it shall adopt the form of a société à responsabilité limitée.

Fourth resolution

The sole member decides to change the Company's name to "Cargill Suprema Holdings S.à r.l."

Fifth resolution

The sole member approves the balance sheet of the Company dated 29 April 2010 as opening balance sheet of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The sole member decides, on the basis of the opening balance sheet, to issue fifty million two hundred and eleven thousand (50,211,000) shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each by conversion of the existing additional paid-in capital of fifty million two hundred and eleven thousand United States Dollars (USD 50,211,000), into share capital.

As a consequence, the Company's share capital is henceforth set at fifty million two hundred and eleven thousand United States Dollars (USD 50,211,000), consisting of fifty million two hundred and eleven thousand (50,211,000) shares, having a par value of one United States Dollars (USD 1) each.

Seventh resolution

The sole member decides to modify the corporate purpose of the Company as follows:

The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

Eighth resolution

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a Class A manager and a Class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager.

Ninth resolution

The sole member decides that the financial year of the Company shall start on June 1st and end on May 31st of the following year. The current financial year of the Company which started on April 27, 2010 shall end on May 31st 2010.

Tenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole member decides to fully restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Cargill Suprema Holdings S. à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifty million two hundred and eleven thousand United States Dollars (USD 50,211,000), consisting of fifty million two hundred and eleven thousand (50,211,000), shares having a par value of one United States Dollars (USD 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the

date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term sole shareholder is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the general meeting of shareholders used in these articles of association is to be construed as being a reference to the sole shareholder.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting

is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A managers and one or more Class B managers.

To the extent applicable and where the term sole manager is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of managers used in these articles of association is to be construed as being a reference to the sole manager.

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A manager and a Class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including the vote of at least a Class A manager and a Class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a Class A manager and a Class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision**Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors (réviseur(s) d'entreprise agréé), chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of June of each year and shall terminate on the last day of May of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits, five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these

articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Eleventh resolution

The sole shareholder decides to dismiss Laura H. Witte, Scott M. Naatjes and Jayme D. Olson as managers of the Company with immediate effect and grants them full discharge for the exercise of their mandate.

Twelfth resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

Class A managers:

- Mr. Nathan Zietlow, American citizen, born on September 25, 1964 in Indiana (USA), with professional address at 15615 McGinty Road West, Wayzata, MN 55391 USA;

- Mr. Daryl Lyn Wikstrom, American citizen, born on May 27th, 1962 in Washington (USA), with professional address at 15615 McGinty Road West, Wayzata, MN 55391 USA

Class B managers:

- Ms. Florence Gérardy, Belgian citizen, born on February 16, 1978 in Verviers (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. René Beltjens, Belgian citizen, born on September 17, 1961 in Etterbeek (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Thirteenth resolution

The sole shareholder decides that the registered office of the Company shall be set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix,

le quatorze mai.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu:

Cargill International Luxembourg 2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 162.000, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150966, dûment représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minnetonka et Luxembourg le 13 mai 2010. La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Cargill Suprema Holdings LLC une société existante et constituée selon les lois de l'état du Delaware, USA, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, et immatriculée sous le numéro 4816562 (la "Société")

La comparante a revu l'agenda suivant:

Agenda

1) Reconnaissance des résolutions prises par la Société pour le transfert de son siège statutaire et de son administration centrale de l'Etat du Delaware au Grand-duché du Luxembourg;

2) Approbation du transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société au Grand-duché du Luxembourg et changement de nationalité en nationalité luxembourgeoise;

3) Reconnaissance de la continuité de l'existence de la Société et adoption de "société à responsabilité limitée" comme forme sociale;

4) Changement de nom de la Société pour "Cargill Suprema Holdings S.à r.l.";

5) Approbation du bilan en date du 29 avril 2010 comme bilan d'ouverture de la Société;

6) Emission de cinquante million deux cent onze mille (50.211.000) actions et conversion de cinquante million deux cent onze mille Dollars Américains (USD 50.211.000) correspondant au capital additionnel existant, en capital social;

7) Détermination de l'objet social de la Société comme suit:

"La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger."

8) Détermination des pouvoirs de signature de la Société avec les tiers;

9) Détermination de l'exercice social de la Société;

10) Adaptation et modification complète des statuts de la Société;

11) Démission de Laura H. Witte, Scott M. Naatjes et Jayme D. Oison comme gérants de la Société;

12) Nomination de (i) Nathan Zietlow et Daryl Lyn Wikstrom en tant que gérant de classe A et (ii) Florence Gérardy et René Beltjens en tant que gérant de classe B de la Société;

13) Détermination de l'adresse du siège social de la Société au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Après avoir revu les points à l'ordre du jour, la comparante, détentrice de 100% des intérêts de la Société, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé aux formalités de convocation, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique reconnaît (i) les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société décidant du transfert de son siège statutaire et de son administration centrale de l'Etat du Delaware à Luxembourg-Ville, Grand-duché du Luxembourg et (ii) que toutes les formalités requises dans l'Etat du Delaware pour transférer le siège statutaire et l'administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware à Luxembourg ont été prises.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société au Grand-duché du Luxembourg et le changement de nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'associé unique reconnaît que la Société doit continuer d'exister et approuve le choix de société à responsabilité limitée en tant que forme sociale.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en "Cargill Suprema Holdings S.à r.l."

Cinquième résolution

L'associé unique approuve le bilan de la Société en date du 29 avril 2010 comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-duché du Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé unique décide, sur la base du bilan d'ouverture, d'émettre cinquante millions deux cent onze mille (50.211.000) actions, ayant une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1) chacune, par la conversion du capital additionnel déjà existant d'un montant de cinquante millions deux cent onze mille US Dollars (USD 50.211.000) en capital social.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est fixé à cinquante millions deux cent onze mille US Dollars (USD 50.211.000), représenté par cinquante millions deux cent onze mille (50.211.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

" **3.1.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger."

Huitième résolution

La Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute

(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique.

Neuvième résolution

L'associé unique décide que l'exercice social de la Société commencera au 1^{er} juin et finira le 31 mai de l'année suivante. L'exercice social actuel de la Société a commencé le 27 avril 2010 et finira le 31 mai 2010.

Dixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Cargill Suprema Holdings S. à r.l" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de cinquante millions deux cent onze mille US Dollars (USD 50.211.000) représenté par cinquante millions deux cent onze mille (50.211.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions .

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, incluant le vote d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juin de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mai de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Onzième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Laura H. Witte, Scott M. Naatjes et Jayme D. Olson en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et de leur accorder une décharge complète pour l'exercice de leurs mandats.

Douzième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Gérants de Classe A:

- M. Nathan Zietlow, de nationalité américaine, né le 25 Septembre 1964 à Indiana (USA), résidant professionnellement au 15615 McGinty Road West, Wayzata, MN 55391 USA;

- M. Daryl Lyn Wikstrom, de nationalité américaine, né le 27 mai 1962 à Washington (USA), résidant professionnellement au 15615 McGinty Road West, Wayzata, MN 55391 USA.

Gérants de Classe B:

- Ms. Florence Gérardy, de nationalité belge, née le 16 février 1978 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. René Beltjens, de nationalité belge, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Treizième résolution

L'associé unique décide que l'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5954. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081428/906.

(100073769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Eurofins Environment Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010063430/12.

(100078599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010063431/12.

(100078605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Juniperus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.524.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"CLAIRBOIS S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert, enregistrée sous le numéro B 122977 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Freddy BRACKE, demeurant au 9, rue de Saint Hubert à L-1744 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1^{er} juin 2010.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «JUNIPERUS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires ou du Conseil d'Administration

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participation dans des sociétés cotées sur l'une des bourses de l'Eurozone et dont les comptes sont tenus en Euros, la prise de participation d'au moins 10% dans des sociétés non cotées, ayant leur siège dans l'Eurozone ainsi que l'achat, la détention ou la vente d'actions libellées en Euros et d'obligations libellées en Euros ayant un rating d'au moins A (single A), à l'exclusion de toute autre activité de quelque nature que ce soit. A titre d'exemple, la société ne pourra contracter aucune dette, ni prendre aucune position sur les marchés organisés ou non des instruments dérivés.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.000.000.- (deux millions d'Euros), représenté par 10.000.- (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas d'usufruitier et de nu-propriétaire, c'est l'usufruitier qui a le droit de vote et le droit au dividende.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant aux conditions et avec des pouvoirs tels que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
CLAIRBOIS S.A	2.000.000	2.000.000.	10.000
TOTAL:	2.000.000	2.000.000	10.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de deux millions d' Euros (2.000.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.700.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée dans le préambule, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Camille CIGRANG, demeurant Parkside - Dene Park - Shipbourne Road Tonbridge - Kent TN11 9NS;
 - b) Madame Clarisse ENTHOVEN, demeurant Parkside - Dene Park - Shipbourne Road Tonbridge - Kent TN11 9NS;
 - c) Monsieur Freddy BRACKE, demeurant au 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg;
 - d) Monsieur Michel JADOT, demeurant au 103, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Madame Anne-Marie GRIEDER, demeurant au 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067779/168.

(100082489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Eurofins Pharma Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010063432/12.

(100078603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Eurofins Product Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010063433/12.

(100078606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Flybas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063451/10.

(100078629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Gras Savoye Willis Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063464/10.

(100078634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

LFG Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.023.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Luxembourg Financial Group A.G.

Signatures

Référence de publication: 2010063488/13.

(100078592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Chimachi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 3, Op der Bréck.

R.C.S. Luxembourg B 137.903.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010082621/9.

(100073183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Luxembourg Financial Group A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.852.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise et le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Luxembourg Financial Group A.G.

Signatures

Référence de publication: 2010063492/13.

(100078594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063506/10.

(100078624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063540/10.

(100078625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

CCR Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 117.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le jeudi 6 mai 2010 à 11 heures.

Résolution 5

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Hatem Dohni, responsable de gestion du pôle Volatility et Convertibles, CCR Asset Management, 44 rue de Washington, F-75008 Paris, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 4 janvier 2010 en remplacement de CCR, représentée par M. Jean-François Duchange.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Eric Bleines, M. Alain Ferry, CCR Asset Management, représentée par M. Tim Blackwell et M. Hatem Dohni pour un terme d'un an venant à échéance à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Résolution 6

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010082395/21.

(100073540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010. Signature.

Référence de publication: 2010063541/10.

(100078627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Telemaque, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 22.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet.

Référence de publication: 2010063545/10.

(100078628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

**Gateway IV - Euro Clo S.A., Société Anonyme,
(anc. GSC European CDO IV S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.206.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of May,
Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of GSC European CDO IV S.A., a société anonyme registered and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 115.206, and incorporated by a deed drawn up by the notary Marc Lecuit, residing in Redange-sur-Attert, on 3 April 2006 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations on 16 June 2006, under number 1174, page 56308 (the "Company"). The Articles have not been amended since its incorporation.

The meeting is presided by Frédéric Lahaye, employee, residing in Arlon, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mrs Sylvie Dupont, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having this been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

2) It appears from the attendance list, that the thirty-one (31) shares representing the entirety of the subscribed capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting.

All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities.

The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

Agenda:

1) To approve the change of the name of the Company from "GSC European CDO IV S.A." to "Gateway IV - Euro CLO S.A."

2) To approve the subsequent amendment of the article 1.2 of the Articles to give it the following wording:

" 1. Form, Name.

1.2 The Company exists under the firm name of Gateway IV - Euro CLO S.A."

3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken, unanimously, in compliance with the Articles.

First resolution

The Shareholders resolve to approve to change the name of the Company from “GSC European CDO IV S.A.” to “Gateway IV - Euro CLO S.A.”.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the subsequent amendment of the article 1.2 of the Articles to give it the following wording:

“ 1. Form, Name.

1.2 The Company exists under the firm name of Gateway IV - Euro CLO S.A.”.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente et un mai.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GSC European CDO IV S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.206 et constituée en vertu d’un acte reçu le 3 avril 2006 par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Redange-sur-Attert, et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations le 16 juin 2006, sous le numéro 1176, page 56308 (la «Société»). Les statuts n’ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L’assemblée est présidée par Frédéric Lahaye, employé, demeurant à Arlon.

L’assemblée désigne comme secrétaire Madame Sylvie Dupont, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L’assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d’acter que:

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions détenues par chacun d’eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, le bureau et le notaire. Cette liste et les procurations «ne varietur» resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

Il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions, représentant l’intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires ayant été préalablement informés de l’agenda et nous ayant dispensés des convocations et formalités requises, l’assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

- 1) Modification du nom de la Société de «GSC European CDO IV S.A.» à «Gateway IV - Euro CLO S.A.»
- 2) Modification en conséquence l’article 1.2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:
«La Société adopte la dénomination Gateway IV - Euro CLO S.A.».
- 3) Divers.

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société de «GSC European CDO IV S.A.» en «Gateway IV - Euro CLO S.A.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier en conséquence l’article 1.2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination Gateway IV - Euro CLO S.A.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lahaye, S. Dupont, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2010. LAC/2010/24667. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010066172/105.

(100081180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Maxeda DIY Interco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.250,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.337.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 20 mai 2010, les associés de la Société ont

- accepté la démission de Messieurs Todd A. Fisher et Edouard Pillot avec effet au 18 mai 2010 en tant que gérants de la Société;

- nommé Messieurs Frank Thihatmar et Enrico Grasso en tant que gérants de la Société à partir du 19 mai 2010 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Frank Thihatmar, né le 11 mars 1971 à Warendorf en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg Gérant

Enrico Grasso, né le 12 décembre 1980 à Cuneo en Italie, gérant, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni Gérant

David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois aux Etats-Unis, gérant, avec adresse professionnelle au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey Gérant

Erik Thyssen, né le 11 octobre 1961 à Wilrijk en Belgique, gérant, avec adresse privée au 24 Storm van's Gravensandeweg, NL-2242 JH Wassenaar Gérant

Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal en France, gérante, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg Gérante

Caspar Berendsen, né le 25 avril 1975 à Eindhoven au Pays-Bas, gérant, avec adresse privée au 26 Ifield Road, GB-SW10 9AA, Londres Gérant

Rory Neeson, né le 6 janvier 1981 à Newmarket au Royaume-Uni, gérant, avec adresse professionnelle au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni Gérant

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg Gérant

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Maxeda DIY Interco S à r.l.

Dr Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2010081406/37.

(100073177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Hardman Properties JV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010066174/10.

(100081184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066176/10.

(100081623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010066205/10.

(100081270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.650.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010066291/11.

(100081565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

S.R.M.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 33.452.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.
Pour S.R.M.I International S.à r.l.
Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Référence de publication: 2010075737/13.

(100069366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

RDC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.650.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010066292/11.

(100081543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Urs Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 148.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066353/10.

(100081271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Finaries, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 39.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2010.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2010069078/12.

(100080461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Traxys Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.562.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2010 statuant sur l'exercice 2009.

ad 3) L'Assemblée décide de prolonger les mandats de MM. Mark Kristoff, Alan Docter, Michel Le Clef, Serge Weber, Heinz Düchting, Jean-Dominique Sorel et Bernard de Busscher (nouvelle adresse privée à L - 2410 Strassen, 180b rue de Reckenthal) pour une nouvelle période de 1 année expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

ad 5) L'Assemblée générale décide de nommer Deloitte S.A. Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

S. Weber

Le Secrétaire

Référence de publication: 2010082394/17.

(100073567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.
